



Le 1^{er} octobre retraité·e·s, salarié·e·s On continue à se mobiliser et à lutter

Partout sur le territoire, les retraité·e·s se mobilisent sous diverses formes pour exprimer et porter leurs revendications en termes de niveau de pension, de santé, d'accès aux soins, de services publics en proximité.

Malgré un contexte de crise politique, sociale, économique et démocratique, l'heure n'est ni à l'abattement, ni à la résignation et encore moins au repli sur soi.

Seul un rapport de force massif sera de nature à répondre aux exigences de changement et de progrès social exprimées dans les urnes lors des élections législatives.

Depuis des années, tout le monde s'accorde pour dire que la première préoccupation des Français est le pouvoir d'achat.

Pour autant, patronat et gouvernement,

sous prétexte de préservation de la compétitivité des entreprises et des taux de profits, ont appliqué l'austérité des salaires et du Smic.

Quant aux retraité·e·s, considéré·e·s par certain·e·s comme des privilégié·e·s, ils ont subi une sous-revalorisation de leur retraite de base et complémentaires Agirc - Arcco. Et pour certains, subi une augmentation de la CSG occasionnant une baisse de leur pouvoir d'achat.

Ajoutons à cela, les différentes réformes des retraites qui n'ont eu pour objectif que de faire baisser le montant global des pensions pour faire des économies budgétaires.

Alors que 2,9 millions de retraité·e·s touchent moins de 1000 € par mois dont 74 % de femmes et que 55 % des 17 millions de retraité·e·s sont en dessous du Smic actuel : la question du pouvoir d'achat est urgente !

Une petite musique circule annonçant que l'inflation serait de 1,9 % permettant ainsi au 1^{er} Ministre de ne pas augmenter le Smic comme le prévoit le code de la sécurité sociale lorsque l'inflation est égale ou supérieure à 2 % . Pour autant les prix n'ont pas cessé de progresser. Avec l'inflation du mois d'août nous en sommes à 2,23 % depuis le 1^{er} janvier et à 2,8 % sur un an. Rappelons que c'est Hollande qui a décidé de modifier la revalorisation des retraites à partir de l'inflation constatée sur les 12 mois et non plus sur une inflation prévue budgétairement pour l'année N et pour laquelle nous demandons à revenir sur cette application.

Quoiqu'il en soit, l'Union confédérale des retraité·e·s CGT (UCR) exige que les pensions soient revalorisées immédiatement de 10 %, que des mesures particulières soient prises pour les petites retraites et qu'aucune retraite ne soit inférieure au Smic CGT (2 000 € brut).



Le montant de la pension conditionne les conditions de vie de chacun et chacune et plus particulièrement l'accès aux soins.

Le droit à la santé pour toutes et tous est un enjeu crucial pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, mais prend plus d'acuité avec l'âge.

La faiblesse du niveau des pensions, pour lequel le patronat porte une grande responsabilité, dans le pays contraint nombre de retraité·e·s à faire des choix dans leurs dépenses. Ainsi, 1,6 millions ne se soignent plus, 700 000 n'ont plus de mutuelles pour cause du montant

des cotisations qui augmentent fortement en fonction de l'âge.

Les dépassements d'honoraires, le doublement des franchises médicales, le manque de médecins, la fermeture de services hospitaliers conséquences d'années d'austérité budgétaires, de libéralisation des services publics, accentuent les difficultés d'accès aux soins. Elles sont encore plus importantes pour les retraité·e·s avec la mise en œuvre de priorités liées à l'âge, contraires à l'éthique des personnels de santé. D'autant que la prise en charge de certaines mesures de prévention leur sont refusées, passés 74 ans.

Le 1^{er} octobre débutera les débats parlementaires sur les projets de loi de Finance et de financement de la Sécurité sociale 2025. Une raison de plus pour se mobiliser et peser sur les choix qui seront faits dans l'élaboration des budgets, pour exiger :

- Une revalorisation immédiate de 10 % des retraites et pensions
- Une revalorisation des retraites indexées sur l'évolution des salaires et des prix en cas d'inflation
- Un minimum de pension au niveau du Smic CGT (2 000 € brut)
- Une politique de santé pour répondre aux besoins de la population
- L'arrêt de la casse des hôpitaux publics
- Le développement des centres de santé publics pluri professionnels
- Un grand service public de l'aide à l'autonomie financé dans le cadre de la Sécurité sociale
- La suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires
- Une réforme du financement de la Sécurité

**Le 1^{er} octobre retraité.es, salarié.es
On continue à se mobiliser
Et à lutter**

**Rassemblement et manifestation à
13h 30mn
Devant la Préfecture à Troyes**

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

Pour Défendre mes revendications, j'adhère à la CGT

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail :

Tél. :

Bulletin à retourner à :

Union des syndicats retraité-es CGT de l'Aube- 2A BD du 1^{er} RAM- 10000 TROYES

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes @xtérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre